

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

72^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 170 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : *Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies au Réseau international sur le bambou et le rotin.*

DECLARATION DE :

Monsieur WINEGUE Kangayo,

Chargé d'Etudes au Ministère des Affaires Etrangères, de la
Coopération et de l'Intégration africaine.

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 09 OCTOBRE 2017.

Monsieur le Président,

Le Togo tient à remercier le Gouvernement de la République Populaire de Chine qui est à l'initiative de l'inscription à l'ordre du jour des présents travaux du point 170 relatif à l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies au Réseau international sur le bambou et le rotin.

En effet, après deux décennies de travaux dévolues à la recherche de solutions idoines et durables aux divers enjeux de développement à travers le bambou et le rotin, ce statut d'observateur sera, à n'en plus douté, un atout et un encouragement du Réseau international pour promouvoir davantage le développement socio-économique durable respectueux de l'environnement.

Aussi le Réseau international contribue-t-il à la réalisation des objectifs de développement durables (ODD) concernant en particulier la réduction de la pauvreté, l'énergie, la promotion du logement, la production et la consommation durable, les changements climatiques, la dégradation des terres, etc.

Par ailleurs, le Réseau international a eu, depuis sa création en novembre 1997, un impact tangible sur la vie de millions de personnes dans le monde et a contribué énormément à la protection de l'environnement. Il a également formé des dizaines de milliers de personnes impliquées dans la production, la protection et la transformation du bambou aux nouvelles techniques et technologies en la matière. Il a aussi favorisé la synergie des visions, des politiques, des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques pour la promotion des activités liées au bambou.

En outre, le Réseau international a contribué à la restauration des terres dégradées notamment 85 000 hectares dans le nord-est de l'Inde, contribuant ainsi à la promotion et à la protection de l'environnement.

Il me plait de rappeler que grâce à ces différents efforts et résultats multiformes, le Réseau international qui regroupe 42 Etats membres dont le Togo jouit d'une grande notoriété et influence dans le monde, ce qui lui a permis d'acquérir le statut

d'observateur notamment auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Monsieur le Président,

Au regard de ce qui précède, mon pays souhaite vivement que le statut d'observateur auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies soit octroyé au Réseau international sur le bambou et le rotin en vue de lui permettre de collaborer et de coopérer plus étroitement avec les Nations Unies dans les domaines d'intérêts communs.

Grâce au statut d'observateur, le Réseau international pourra mieux contribuer à la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies, qui sont d'ailleurs les siens, à savoir le développement durable, un moteur susceptible d'impulser la consolidation de la paix, de la sécurité et des droits de l'Homme.

Pour conclure, ma délégation invite les Etats Membres à soutenir cette noble initiative.

Je vous remercie !